



**Objet.** : Avenant n°2 relatif à l'augmentation des domaines d'achats pour la communauté de commune Versailles Grand Parc dans le groupement de commandes constitué entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Versailles

**Le Bureau,**

**Légalement réuni sous la présidence de M.de MAZIERES le 15 AVRIL 2008**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

**Vu** le code des marchés publics, et notamment son article 8 ;

**Vu** la délibération en date du 10 avril 2008 donnant délégation au bureau à autoriser le président à signer les conventions constitutives de groupements de commandes et leurs avenants ;

**Vu** les délibérations des 19 et 23 mai 2005, la ville de Versailles et le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) par lesquelles ils ont décidé la constitution d'un groupement de commandes afin de mener des procédures d'appel d'offres communes permettant d'obtenir des conditions économiques plus avantageuses ;

**Vu** la convention pour fixer les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes ;

**Considérant** que cette modification prendra la forme d'un avenant n°2 au groupement de commandes existant et permettra d'étendre la participation de la communauté de communes à l'ensemble des domaines du groupement de commande ;

**Art. 1 - Approuve** l'avenant n°2 relatif à l'augmentation des domaines d'achat pour la communauté de commune Versailles Grand Parc dans le groupement de commandes entre la communauté de commune de Versailles Grand Parc, la Ville de Versailles et son CCAS;

**Art. 2 - Autorise** le Président ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

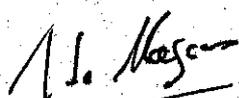
**Art. 3 -** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Art. 4 -** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 7 Mai 2008.

Le Président

  
**François de MAZIERES**

